

C.P.	Secteur	A.R. & M.B.	Entrée en vigueur	Anciennete	durée du préavis	
					Employeur	Travailleur
324	Industrie du diamant	A.R.12.11.2012 M.B.05.12.2012	05.12.2012 indéterminée	<u>Pour les CT dont l'exécution a débuté avant le 01/01/2012</u>  < 10 ans 10 - < 20 ans 20 ans et plus  <u>Pour les CT auxquels s'applique l'article 65/1 de la loi du 03/07/1978</u>  < 10 ans 10 - < 20 ans 20 ans et plus	7 j 14 j 28 j  8 j 16 j 32 j	2 j ouvrables " "